

Courrier pour une évaluation sociale

Si tu reçois ce type de courrier, c'est que la préfecture est en train d'examiner la demande du concours de la force publique faite par le propriétaire pour t'expulser.

C'est courant (obligatoire ?) dans les procédures d'expulsions locatives, assez rare quand c'est pour un squat. En effet, la préfecture ne prend pas souvent la peine de faire une évaluation de ce type, elle se contente de l'ordonnance d'expulsion du juge et parfois d'un passage des flics sur les lieux pour demander le nombre d'habitant-es, le nombre d'enfants, leurs âges... (pour adapter leurs fameuses « mise à l'abri » de 1 ou 2 nuitées d'hôtels...). Tout dépend des habitudes de la préfecture de ta ville, on t'invite à te rapprocher d'associations ou des copaines dans d'autres squats qui pourront peut-être t'informer.

D'ailleurs dans l'exemple ci-dessous, c'est pour un squat et pourtant la préfecture parle de « résorption de la dette auprès du bailleur », ce qui laisse supposer à des courriers génériques.

On ne sait pas à quel point ça peut jouer pour ralentir ton expulsion, mais si tu as un bon dossier et que ça ne te dérange pas de transmettre des documents à la préfecture, tu peux tenter le coup ! N'hésite pas à donner plus de documents qu'elle demande : certificat médical, priorisation DAHO ou DALO, note sociale...

A ce stade-là, avant ton expulsion, il y a des procédures qui peuvent te permettre de gagner des délais. Attention, ces procédures ne sont pas suspensives ! Donc ça veut dire que tu peux être expulsé même si tu es en train de les faire.

Tu peux faire demander des délais complémentaires devant le JEX (ici : <https://cajo.squat.net/lire-tuto/77>)

Tu peux demander la suspension du concours de la force publique (ici : <https://cajo.squat.net/lire-tuto/76>)

La sous-préfète

Saint-Denis, le 05 MAI 2025

Madame, Monsieur,

Par décision de justice, votre expulsion a été prononcée par le tribunal compétent.

Je suis saisie d'une réquisition de la force publique.

De ce fait, je vais être amenée à procéder, très prochainement, à l'examen de votre dossier en lien avec votre bailleur.

Dès réception de ce courrier, je vous invite à me communiquer les informations et documents suivants :

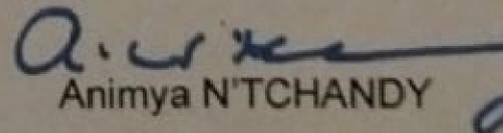
- le nombre de personnes occupant le logement (dates de naissance et certificats de scolarité pour les enfants) ;
- les ressources du foyer (copies des fiches de paie et relevés de la caisse d'allocations familiales pour le versement de diverses aides : prestations familiales, allocation logement ...) ;
- les avis d'imposition ou de non-imposition.

Je vous demande également de me faire connaître les dispositions que vous avez prises pour résorber la dette envers le bailleur.

J'appelle votre attention sur le fait qu'à l'issue de cet examen, et si le concours de la force publique devait être accordé pour procéder à votre expulsion, il vous appartiendra de prendre toutes les mesures utiles pour quitter les lieux et mobiliser une solution individuelle d'hébergement.

À défaut de solution individuelle, vous pourrez bénéficier du dispositif d'hébergement d'urgence en appelant le 115.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Animya N'TCHANDY

Madame
Monsieur

93 200 SAINT-DENIS